



**Conseil Communautaire**  
**26 juin 2017**  
**Abergement-la-Ronce – 18h30**

## **DELIBERATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 21  
Nombre de votants : 78  
Date de la convocation : 20 juin 2017  
Date de publication : 04 juillet 2017

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 77/17

#### **Objet**

Fonds de concours relatif au schéma des modes doux – Commune de Saint-Aubin

#### **Secrétaire de séance**

Colette HANRARD

#### **Rapporteur :**

Félix MACARD

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, D. Baudard, V. Chevriaut.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité sur son territoire et dans le but de promouvoir la pratique des modes doux, a fait réaliser au cours de l'année 2012 une étude de définition d'un schéma modes doux réalisée par le bureau d'études ITEM, prévoyant notamment la création de 171 kilomètres d'itinéraires cyclables.

Dans le cadre du fonds de concours relatif au schéma modes doux voté lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014, la commune de Saint-Aubin, représentée par son Maire, Monsieur Claude FRANCOIS, a déposé une demande de subvention pour la réalisation d'un cheminement doux partagé sur la rue de Dole, tronçon inscrit au schéma directeur.

La commission d'attribution du fonds de concours du Schéma Modes Doux s'est réunie le 02 juin 2017. En application du règlement du fonds de concours, voté le 11 décembre 2014, la commission a décidé d'une participation de 15% aux travaux d'aménagement, ainsi qu'une participation de 50% aux travaux de signalisation. Une subvention d'un montant plafonné de 13 406,82€ sera donc attribuée à la Commune de Saint-Aubin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à la Commune de Saint-Aubin une subvention d'un montant plafonné de 13 406,82€ dans le cadre du fonds de concours du schéma des modes doux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 26 juin 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- Commune de Saint-Aubin